



Collaboration entre entreprises et nature : actions du secteur de l'horticulture pour la protection des pollinisateurs sauvages

Qu'en est-il des pollinisateurs ?

Les pollinisateurs (abeilles, syrphes, mites, papillons et coléoptères) connaissent un déclin considérable dans le monde entier, et l'Europe n'est pas épargnée. Leurs populations étant essentielles au maintien de la stabilité des services de pollinisation dans la durée, ce déclin met en danger le fonctionnement des écosystèmes gérés et naturels.

Pourquoi votre entreprise doit-elle s'en préoccuper ?

La perte des pollinisateurs entraînerait une réduction de la production végétale de plus de 90 % dans 12 % des principales cultures mondiales. Alors que les entreprises horticoles font face à d'éventuelles pénuries de plantes ou de graines, à la réduction de la production et au déclin de la qualité des cultures, il est important de souligner que le déclin des pollinisateurs nécessite d'agir de toute urgence pour leur conservation.

Toutefois, ce problème peut devenir une opportunité pour le

secteur de l'horticulture. Le rétablissement des populations de pollinisateurs à des niveaux sains aidera à prévenir les pertes économiques, apportera d'autres avantages environnementaux et sociaux, et aidera les entreprises à établir/entretenir un bon rapport avec le public.



Figure 1. Aperçu de la diversité des pollinisateurs sauvages

Que peut faire votre entreprise ?

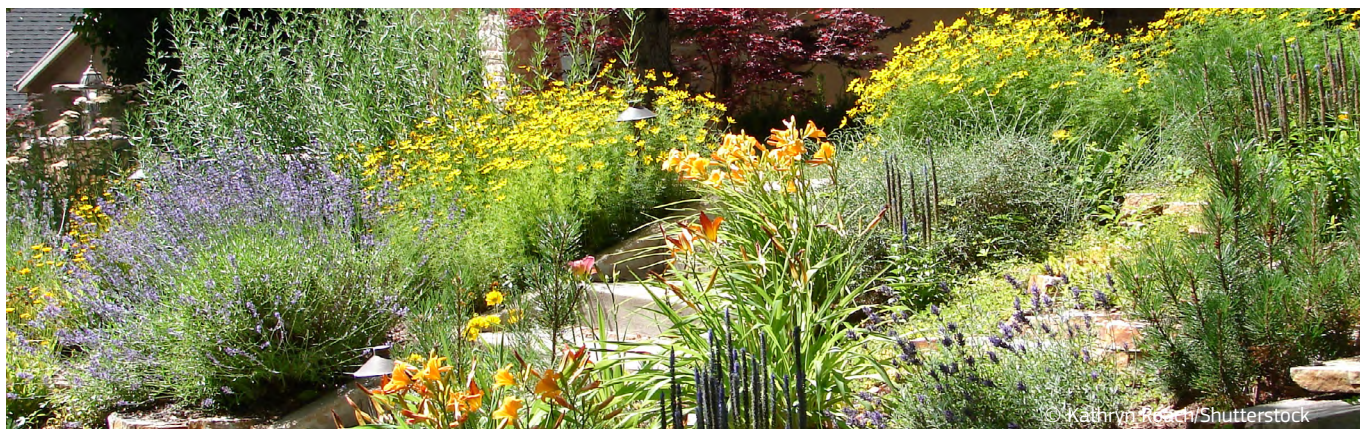
Le secteur de l'horticulture est bien placé pour contribuer à l'enrayement du déclin des pollinisateurs sauvages. En effet, il peut montrer l'exemple en indiquant la façon dont sont produites les plantes horticoles, ainsi que les pratiques de production à récompenser.

Il est recommandé au secteur d'entreprendre des actions pour protéger les pollinisateurs sauvages, notamment les suivantes :

- ▶ choisir minutieusement les espèces de plantes, en tenant compte de leur importance pour les pollinisateurs et en évitant les espèces exotiques envahissantes ;
- ▶ (convaincre ses fournisseurs d')intervenir directement sur les terrains, par exemple en créant des bordures de champs multifonctionnelles, en installant des parcelles d'habitats riches en fleurs, ainsi qu'en diversifiant leurs paysages de production et en augmentant l'hétérogénéité des habitats ;
- ▶ éviter l'utilisation de pesticides, en adoptant des pratiques de lutte intégrée contre les organismes nuisibles ;
- ▶ encourager les actions visant à assurer la bonne santé des populations de pollinisateurs au sein de la chaîne de valeur ;
- ▶ encourager ses fournisseurs à prendre des mesures en leur proposant des contrats à long terme à condition de s'engager à augmenter la richesse de la biodiversité sur leurs terres ainsi que la diversité des habitats pour les pollinisateurs ;
- ▶ faire prendre conscience du rôle des pollinisateurs aux différentes parties prenantes et les encourager à prendre part à des actions qui favorisent la conservation des pollinisateurs ;
- ▶ orienter ses clients vers l'achat de plantes indigènes favorables aux pollinisateurs et leur donner des conseils sur l'adoption de pratiques de gestion durable qui assurent une floraison riche et variée du début du printemps à la fin de l'automne au profit des abeilles, papillons et autres insectes ;
- ▶ surveiller et évaluer l'impact de ses actions sur les pollinisateurs sauvages ;
- ▶ établir un partenariat avec des ONG, des autorités locales responsables des questions liées à la nature et/ou des institutions universitaires pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'actions concernant les pollinisateurs, qu'elles soient axées sur le site de l'entreprise ou la chaîne d'approvisionnement.



© Miriam Doerr Martin Frommholz/Shutterstock



© Kathrin Reusch/Shutterstock

Efforts minimes —> **résultats tangibles** —> **véritable changement**

Des recommandations plus détaillées sont disponibles dans le guide « Collaboration entre entreprises et nature : actions du secteur de l'horticulture pour la protection des pollinisateurs sauvages » et dans la [Ruche aux informations sur les pollinisateurs de l'UE](#)